

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien

Déclaration du groupe de l'Artisanat

La crise sanitaire a mis en lumière le rôle essentiel des salariés de l'aide à domicile, auprès des personnes âgées ou en situation de handicap.

Or, il y a un décalage entre leur utilité sociale et la reconnaissance concrète du travail de ces professionnels. Les difficultés de recrutement dans les métiers de l'accompagnement des personnes vulnérables sont là pour en attester.

Pourtant, les enjeux du vieillissement démographique et de l'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé, mais aussi la préférence de la population pour le maintien à domicile en cas de perte d'autonomie, sont autant d'éléments qui ouvrent des perspectives considérables d'emplois dans ce secteur, y compris pour des salariés en reconversion.

Mais encore faut-il disposer d'une offre d'accompagnement adaptée, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Il est donc primordial de s'attaquer résolument aux causes de la faible attractivité des métiers de l'aide au domicile des personnes vulnérables.

Agir sur la valorisation de ces métiers est un axe prioritaire.

La faiblesse actuelle des rémunérations exige de reconnaître la diversité des compétences dans les grilles de classification des branches, ou encore d'actualiser les premiers niveaux de rémunération.

Il convient également de mieux prendre en compte le temps de travail correspondant aux réalités de l'exercice professionnel, mais aussi de prévoir un tarif minimum des indemnités de déplacement harmonisé entre les diverses conventions de branches, tout en favorisant une organisation territorialisée de l'aide à domicile.

Autre élément fondamental pour la valorisation de ces métiers : la formation.

Il s'agit de favoriser la montée en qualification, tout comme la reconnaissance des compétences de personnes disposant d'une expérience avérée. A ce titre, la VAE doit être encouragée, mais aussi adaptée pour permettre une évaluation des compétences en situation de travail.

Un effort doit par ailleurs être réalisé sur l'orientation des jeunes vers ces métiers, en dehors de tout stéréotype de genre.

Plus largement, il est essentiel de développer une politique d'identification des besoins en accompagnement des personnes âgées dans les territoires et d'y répondre en mobilisant d'une part la GPEC territoriale, en lien avec les branches concernées, et d'autre part, tous les acteurs locaux de l'emploi.

L'objectif est notamment d'encourager les demandeurs d'emploi à se tourner vers ces métiers qui recrutent, sous réserve de suivre la formation requise.